



**AXIOME  
AUDIT**

**MONTPELLIER 34965**  
215, rue Samuel Morse - Le Triade  
Bât. 3 - CS 79016 - cedex 2  
Tél: 0 467 158 935  
Fax: 0 467 158 951  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**ALÈS 30101**  
22, rue Maurice Bourdet  
L'Atalante - BP 50054 - cedex  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**PERPIGNAN 66006**  
23, rue de la Sardane  
BP 10640 - cedex  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

COMMISSARIAT AUX COMPTES  
AUDIT

Arrivé au Greffe du Tribunal  
de Commerce de Cannes, le  
09 AVR. 2008

**SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR  
LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES PAR  
LA SAS 20-20 TECHNOLOGIES**



**AXIOME  
AUDIT**

**MONTPELLIER 34965**  
215, rue Samuel Morse - Le Triade  
Bât. 3 - CS 79016 - cedex 2  
Tél : 0 467 158 935  
Fax : 0 467 158 951  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**ALÈS 30101**  
22, rue Maurice Bourdet  
L'Atalante - BP 50054 - cedex  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

**PERPIGNAN 66006**  
23, rue de la Sardane  
BP 10640 - cedex  
axiomeaudit@axiomeassociés.fr

COMMISSARIAT AUX COMPTES  
AUDIT

**SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR  
LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES PAR  
LA SAS 20-20 TECHNOLOGIES**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Rodez en date du 03 janvier 2008, concernant les apports en nature devant être effectués par la SAS 20-20 TECHNOLOGIES, à la société SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT, nous avons établi le présent rapport.

L'apport a été arrêté dans le traité d'apport partiel d'actif signé par les sociétés SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et SAS 20-20 TECHNOLOGIES, représentées toutes deux par Monsieur Thierry RACINAIS, respectivement gérant et président des sociétés concernées. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des parts à émettre.

## **1 – PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DES APPORTS**

### *1.1. Présentation de l'opération*

#### **✓ Présentation des sociétés**

#### **La Société SAS 20-20 TECHNOLOGIES**

Société par actions simplifiée au capital de 1 550 000,00 €, divisé en 1 550 000 actions de 1 € chacune, dont le siège est 323, chemin des Plaines, 06370 MOUANS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Cannes sous le numéro 388 748 931, représentée par **Monsieur Thierry RACINAIS**, agissant en qualité de Président;

*Commissariat aux apports – SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT*

## La Société SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT

Société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 €, dont le siège social est 38, route de Séverac 12850 ONET LE CHATEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Rodez sous le numéro 500 608 377, représentée par **Monsieur Thierry RACINAIS**, agissant en qualité de gérant ;

Les caractéristiques des sociétés sont exposées plus précisément dans le traité d'apport partiel d'actif au paragraphe I de l'exposé préalable.

### ✓ **Motifs et buts de l'apport partiel d'actif**

Le développement de l'activité de la société 20-20 TECHNOLOGIES commande de pouvoir clairement identifier les résultats de ses différentes branches d'activités, à savoir l'activité développement de logiciels et progiciels d'une part, et l'activité distribution des produits de la gamme 20-20 d'autre part.

Afin d'atteindre cet objectif, et compte tenu de l'existence de deux branches complètes d'activités, parfaitement autonomes en termes de moyens humains et matériels, il a été décidé de filialiser la branche dite « développement ».

Cette filialisation sera réalisée par voie d'apport partiel d'actif consenti par la société 20-20 TECHNOLOGIES au profit de sa filiale la SARL 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT.

### *1.2. Nature, évaluation et rémunération des apports*

La société 20-20 TECHNOLOGIES apporte à la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions suspensives ci-après stipulées, ce qui est accepté par la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT :

- **L'Intégralité des actifs liés à l'exploitation de la branche complète et autonome d'activité consistant principalement au développement de logiciels et progiciels, situés, à Onet le Château (12850) 38 route de Séverac et pour laquelle la société 20-20 TECHNOLOGIES est immatriculée au RCS de Rodez sous le numéro 388 748 931 et sous le numéro SIRET 388 748 931 00085;**

moyennant la prise en charge par la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT des éléments de passif dépendant de cette branche d'activité, tels que ces éléments d'actif et de passif existeront au jour de la réalisation de l'apport ;

14

étant précisé que, d'un commun accord entre les parties, l'apport aura lieu lors des Assemblées Générales des sociétés 20-20 TECHNOLOGIES et 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

En conséquence,

- la désignation ci-après détaillée des éléments d'actif apportés à la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT et des éléments de passif pris en charge par elle, est faite sur la base de la situation comptable de la société 20-20 TECHNOLOGIES, arrêtée au 01/11/2007 et ci-après dénommée "bilan de référence" ;

- toutes les opérations actives et passives accomplies par la société 20-20 TECHNOLOGIES, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2007 jusqu'au jour de la réalisation définitive de l'apport, seront à la charge ou au profit de la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT.

Il est fait observé que tous les éléments complémentaires qui s'avéreraient indispensables pour aboutir à une désignation précise et complète, en particulier en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité de la transmission résultant de l'apport, pourront faire l'objet d'états, tableaux, déclarations et de tous autres documents qui seront regroupés dans un acte additif aux présentes, établi contradictoirement entre les représentants qualifiés des deux sociétés.

Ainsi que cela sera exposé ci-après au chapitre des déclarations fiscales, les éléments corporels et incorporels, objet du présent apport forment une branche complète d'activité susceptible d'une exploitation autonome.

- **Actif apporté**

**Eléments incorporels**

- Droits de propriété intellectuelle

Prodmanager  
CAD  
Interface 2020D

pour mémoire  
pour mémoire  
pour mémoire

Sous Total

pour mémoire

- Logiciels

Delphi clt svr  
Msdn universal v6  
Maj delphi 5.0  
Licence autodesk devlp  
Log bundle base produ  
Log west language pack  
Log autodesk

Msdn universal  
 Maj log psdn 7.0  
 Maj delphi 7 studio  
 Adobe design  
 Ms msdn universal  
 Msdn universal  
 Delphi microsoft net  
 Licence autodesk  
 Microsoft msdn univers  
 Installshield 11 premier  
 Delphi 2005 architect  
 Delphi 2005 pro small  
 Adm 2006  
 Licence test partner  
 Logiciel up/studio pro-m  
 Developer express  
 Quarkexpress passport v7 frw  
 Tech data MSDN

L'ensemble pour une valeur de

2 444,88 €

o Droit au bail des locaux sis  
 38 route de Séverac à Onet le Château (12)

pour mémoire

L'ensemble des éléments incorporels  
 étant évalué à .....

2 444,88 €

### Eléments corporels

o Matériel de bureau  
 Portable r30 ibm p3/100  
 Hp p4/1.8  
 Portable ibm a31  
 Ordi p4 loic  
 Ordi p4 pascal  
 Ordi dell p4 florence  
 Dell  
 Dell ordinateur graveur  
 Dell 4600p4 2.66 ghz 512 k  
 Imprimante laser jet 4200 dtn  
 Portable m60 p.m.l.4  
 Micro dell  
 Micro dell  
 Uc ebox Pierre  
 Dell 06 stephane  
 Ordinateur dell 9n9gb1j  
 Pc dell ati + ecran p19

Pc dell ati + ecran p19  
 Ordinateur geant  
 Pc dell + ecran compta  
 1 pc p4 jerome  
 1 pc p4 dominique  
 Dell poweredge 2800 – r  
 Micro fixe dell 380  
 Dell pentium d/940ht m.kl  
 Dell pentium d/940ht r.ve  
 Dell pe2950 xeon 5120  
 Dell precision 390  
 Ordinateur j blanc m90

L'ensemble pour une valeur de 12 026,87 €

- o Mobilier
- Ensemble mob de bureau
- Armoires clen 3 colonnes
- Meubles rangement
- Bureau montpellier
- Bureau ADM
- Bureau vincent
- Jp meubles
- Mobilier informatique
- Mobilier informatique

L'ensemble pour une valeur de 3 952,56 €

- o Agencement électrique 853,30 €
- o Matériel de transport

Véhicule Clio 4354 NU CTTE pour mémoire

L'ensemble des éléments corporels  
 étant évalué à ..... 16 830,73 €

Immobilisations financières

Cautiion bureaux 2 080 €

Stocks..... 0,00 €

Valeurs réalisables et disponibles :

Créances et disponibilités..... 0,00 €

**Soit un montant de l'actif  
 apporté de ..... 21.357.61 €**

**arrondi à 21.348 €**

- **Passif pris en charge**

<u>Provisions pour risques et charges....</u>	0 €
<u>Dettes financières .....</u>	0 €
<u>Dettes fiscales et sociales :</u>	
- URSSAF	18 405 €
- ASSEDIC	2 533 €
- Etat / Impôt sur bénéfices	
- Etat / TVA	
- Etat / Charges à payer	pour mémoire
<u>Autres dettes .....</u>	0 €
<u>Impôts différés sur amortissements dérogatoires .....</u>	0 €
	<hr/> <hr/>
<b>Soit un montant de passif apporté de.....</b>	<b>20.938 €</b>

- **Actif net apporté**

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société 20-20 TECHNOLOGIES à la société 20-20 TECHNOLOGIES DEVELOPPEMENT s'élève donc à :

- Total de l'actif.....	21.348 euros
- Total du passif.....	20.938 euros
	<hr/> <hr/>
<b>Soit un actif net apporté de .....</b>	<b>410 euros</b>

## 2- DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

### 2.1. Réalité des actifs et passifs apportés

Les éléments d'actif et de passif sont apportés pour la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société 20-20 TECHNOLOGIES, arrêtés le 31/10/2007. Seuls les droits de propriété intellectuelle (PRODMANAGER, CAD, et INTERFACE 2020D) ont fait l'objet d'une provision à 100 % pour être apporté à une valeur nulle au 1<sup>er</sup> novembre 2007.

Nous avons effectué de ce fait un examen limité des comptes de la société 20-20 TECHNOLOGIES au 31/10/2007 en nous appuyant sur les travaux effectués par le commissaire aux comptes de la société. Nous nous sommes notamment assurés que les actifs apportés à la valeur nette comptable ne représentaient pas de moins-values potentielles.

### 2.2. Valeur des apports considérés dans leur ensemble

La valeur des apports considérés dans leur ensemble représente la situation nette comptable au 31/10/2007 de la branche autonome d'activité apportée. Les éléments incorporels tels que les frais de développement ont fait l'objet d'une provision et ont donc été apportés pour une valeur nulle.

Nous n'avons pas relevé d'élément connu ou probable de nature à minorer la valeur des apports au jour de sa réalisation effective.

## 3 - CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à **410 €**, n'est pas surévaluée et, en conséquence, est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport partiel d'actif.

Montpellier, le 1<sup>er</sup> avril 2008



**Axiome Audit**  
*Steve Amat*  
Commissaire aux comptes